

5G CARS

SASU au capital de 5000 €

Siege social : 7 rue Victor Hugo 77178 SAINT PATHUS

RCS MEAUX 977 831 510

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 20 mai 2024

Le 20 mai 2024 (Vingt mai deux mille vingt-quatre) à 14h00 (Quatorze heure),

Mathieu BERNIS, demeurant 7 rue Victor Hugo 77178 Saint-Pathus, associé unique de

La société 5G CARS SASU, au capital de 5000 €, divisé en 500 actions de 10 € chacune, propriétaire de la totalité des actions constituant le capital, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés, décide de modifier l'objet social qui sera désormais : « transport de personnes en qualité de chauffeur privé » à compter du 01 juin 2024.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RÉSOLUTION : POUVOIR AU PORTEUR

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé après lecture par :

L'associé unique,

Fait à SAINT-PATHUS 77178,

Le 20 mai 2024

Mathieu BERNIS :

